



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de
BAUDRIERES**

71370 Saône et Loire

Séance du 10 juin 2025

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Marie-Claire MULLIERE

Présents : Mmes Sandrine AUGEAT - Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT - Sylvie SAUNIER - Sylvie BARTHELEMY- Marie-Claire MULLIERE - Céline BESSONNAT - Stéphanie GREMERET

MM. Cédric DAUGE - Dominique BOUILLOUX - Yves LOMBARD – Sébastien LESSARD

Absents excusés : Quentin D'ALASCIO - Cédric TISSOT - Constance FINAS

M. le Maire donne lecture du compte rendu du 08 avril 2025. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'approuve.

Le Président de séance propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour : jobs d'été 2025 / transfert de compétence assainissement collectif / RODP 2025 / subvention Territoire en Action

JOBS D'ETE 2025

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 30 juin 2020, a été voté la création d'un emploi d'agent technique non titulaire, à temps complet pour exercer les fonctions d'employé polyvalent des services techniques pendant la période estivale. Cet emploi est proposé aux jeunes, âgés de 16 à 18 ans, selon leurs disponibilités, pour une période d'une ou plusieurs semaines.

M. le Maire propose que cette initiative soit renouvelée pour l'été 2025, à compter du 1er juillet pour les jeunes âgés de 16 ans à 18 ans habitant la commune.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 367.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

TRANSFERT DE COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le maire informe le Conseil municipal que lors de la séance du 05/06/2025, le Conseil de la Communauté de Communes Terres de Bresse a approuvé l'extension de ses compétences à la compétence « assainissement collectif » visée au 6° du II de l'article L5214-16 du CGCT à compter du 1er janvier 2026.

Ces modifications de compétences sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres définie à l'article L5211-17 et L5211-20 du CGCT. Le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la modification proposée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- décident de se prononcer en faveur du transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes Terres de Bresse à compter du 1er janvier 2026 pour les modifications de compétences de la Communauté de Communes Terres de Bresse,
- approuvent la modification des statuts de la Communauté de Communes sous réserve de l'acceptation des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée.
- autorisent M. le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

RODP TELECOM 2025

M. le Maire rappelle au conseil l'adhésion au principe de mutualisation initié par le SYDESL en reversant à ce dernier le produit de la redevance d'occupation du domaine public dû à Orange et destiné au financement partiel des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications. Le conseil approuve le calcul de la redevance, fixée selon l'évolution de l'index général des travaux publics, présenté comme suit :

	Km d'artères ou m ² d'emprise	montant unitaire	montant total
Lignes aériennes	10.825	64.87 €	702.21 €
Lignes souterraines	19.919	48.65 €	969.05 €

TOTAL : 1671.26 €

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations, des autorisations de voirie.

La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2025, la somme équivalente au produit total de la RODP perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2024.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

SUBVENTION TERRITOIRE EN ACTION

Dans le cadre de la rénovation du restaurant bar l'Embuscade au sein du centre bourg de Baudrières, M. le Maire propose aux membres du Conseil de déposer une demande d'aide financière auprès de la Région, au titre du TEA (Territoire En Action).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Conseil autorisent M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention « TEA » auprès de la Région et à signer tout document relatif à cette demande.

FONDS DE CONCOURS VOIRIE

Le budget destiné à la compétence voirie ne permettant pas de prendre en charge les travaux souhaités par les élus de la commune de Baudrières, M. le Maire propose aux membres du Conseil d'avoir recours aux fonds de concours.

Ce fonds de concours est mis en place entre la commune de Baudrières et la Communauté de Communes Terres de Bresse au titre de l'article L. 5212-26 du CGCT, via une convention.

S'agissant de réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

M. le Maire propose le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes Terres de Bresse à hauteur de 20 000 €, dès réception d'un titre exécutoire, afin de réaliser des travaux pour la réfection de :

- Route express	6 355 €
- Route des Chevrières	19 480 €
- Impasse Bel Air	10 339 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte le versement d'un fonds de concours à hauteur de 20 000 € et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes Terres de Bresse.

D'autre part, M. Le Maire propose de demander un devis pour réfection, en point à temps, de la route du Champ-de-la-Croix et de la route du Diable de Saugy.

VOTE : propositions adoptées à l'unanimité : 12 voix pour

DEMANDES DIVERSES CIMETIERE

Reprises de concession :

Sébastien Lessard expose la situation des reprises de concessions. Dans le cadre de cette procédure, une délibération doit être prise pour la rétrocession de six emplacements à la commune, avec exhumations avant le 31 décembre 2025.

L'ouverture de l'ossuaire est à prévoir également.

Monument funéraire :

Une administrée demande un débord de 5 cm en supplément autour d'un monument funéraire récemment déposé afin de cacher les bordures en béton. Les membres du Conseil valident cette demande. L'autorisation de débord sera rajoutée dans le règlement du cimetière.

Demande d'achat d'une case au columbarium par un administré de Simandre :

Un administré, habitant la commune de Simandre, a fait part d'une demande d'achat d'une case au columbarium afin d'être à côté d'une personne de sa famille déjà présente dans le monument. Les membres du Conseil ne s'opposent pas à cette demande, dans le cas où la maman de la défunte accepte l'exhumation de l'urne qui se trouve dans l'ancien columbarium pour la replacer dans le nouveau.

La solution de l'achat d'une caverne sera proposée également à l'administré.

D'autre part, les services de la Préfecture demandent que l'article 18 du règlement du cimetière soit modifié. En effet, il convient de préciser que dans le cadre de la procédure de reprise de concession, la famille doit être contactée avant de rétrocéder la concession à la commune lorsqu'elle arrive à échéance.

Le conseil approuve la modification.

VOTE : propositions adoptées à l'unanimité : 12 voix pour

PRIME DE DISPONIBILITE EMPLOYES TECHNIQUES

M. le Maire propose que soit accordée une prime de disponibilité aux 3 agents techniques, à hauteur de 100 € net mensuel. Durant la période de congé de ces agents, cette prime sera versée à leur remplaçant.

Les membres du Conseil acceptent cette proposition.

VOTE : 9 voix pour le versement mensuel - 2 voix pour le paiement à l'acte justifié

DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire présente au Conseil une demande de subvention du club de baseball Red Stars, dans le but de remplacer un matériel de jeu vieillissant ainsi que des piquets et bâches permettant de clôturer le terrain pour les matchs.

Le Conseil décide d'accorder une aide exceptionnelle de 200 € au club de baseball afin de les aider à acheter du matériel.

D'autre part, une demande d'aide financière a été adressée par l'Association TinéLina pour aider à financer une cage trappe spécifique chaton et maman.

Le Conseil décide d'accorder une subvention de 175 € à l'association pour acheter la cage et contribuer à éviter la prolifération des chats errants

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

REPARTITION DES SIEGES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE

M. le Maire présente au Conseil un courrier du Président de la Communauté de Communes Terres de Bresse relatif à la fixation et à la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire l'année précédent celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil communautaire, par délibération du 10 avril 2025, propose un accord local de répartition des sièges identique à la répartition actuelle, à savoir 2 conseillers communautaires pour la commune de Baudrières.

Les membres du Conseil valident cette proposition.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre du transport scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal BAUDRIERES – SAINT-VINCENT-EN-BRESSE – SAINT-ANDRE-EN-BRESSE, le marché, attribué en 2021 pour une durée de quatre ans, va atteindre son terme au 31 août 2025 ; il y a donc lieu de prévoir son renouvellement pour une exécution à compter du 1er septembre 2025.

Après présentation des propositions reçues lors de l'appel d'offre, le Conseil municipal retient l'entreprise GIRARDOT pour ce marché, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 août 2029, pour un montant total de 75 68,40 € (18 737 € par an) et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 12 voix pour

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque :

- La réunion avec les représentants de la région, les écologistes et Atelier 71 pour le projet du restaurant l'Embuscade. Le dépôt du dossier à la région est prévu le 7 juillet et la consultation des entreprises fin juillet.
- Le devis pour l'achat d'un lave-vaisselle plus performant pour le gîte Perrusson avec un cycle court. L'assemblée approuve l'acquisition d'un montant de 2 274 € TTC.
- Le curage au lotissement des Mauprés sur une longueur de 60 m.
- Une demande de M. Vérot pour récupérer le système d'alarme et l'avancée située devant le restaurant L'Embuscade. Demande validée par l'assemblée.
- La cession d'un ancien panneau de basket à un administré.
- Le remplacement de deux bornes lumineuses dans la cour d'école primaire et à la structure d'accueil. Le Conseil valide le devis proposé par M. le Maire.
- L'achat d'un désherbeur mécanique pour un montant total de 38 000 € en prévoyant la reprise de l'ancien tracteur tondeuse.

- Le forfait du chauffage dans les différents gîtes qui sera applicable pendant la période hivernale entre le 1er octobre et le 30 avril.
- La priorité des demandes de réservations de salles sera faite d'abord pour les associations puis dans un deuxième temps pour les gîtes et les particuliers.

Yves lombard informe le conseil :

- La rencontre avec l'entreprise SIGEC pour la location de photocopieurs avec l'option retenue qui offre une réduction de 400 € trimestrielle. Un nouveau photocopieur sera installé en mairie et un ancien sera emménagé dans la classe primaire dans le bâtiment bibliothèque.
- Une réunion de commission de sécurité est prévue le 8 juillet à 14h30 pour le spectacle de la fête du Troquis.
- La commission Communication s'est réunie pour établir le prochain bulletin municipal.
- Pose des caméras par COMALEC prochainement.
- Remerciements de la part du Vélo Club de Saint-Marcel à la municipalité et au CIA pour leur accompagnement dans l'organisation du championnat départemental de cyclisme.

Nathalie TISSOT fait part au conseil :

- La remise du permis piéton pour les écoliers se déroulera le vendredi 13 juin à 14h.
- L'harmonie d'Ouroux-sur-Saône proposera une aubade le vendredi 13 juin à 20h.
- Le conseil d'école a annoncé la suppression d'une classe sur le RPI. 117 élèves seront scolarisés à Baudrières. Les élèves de CP seront séparés selon la commune d'habitation. Une subvention sera à prévoir suite à la création d'une section USEP. Les enseignants remercient la municipalité pour la pose des rideaux dans les salles de classe.

Colette JODAR -TORRES évoque :

- L'implantation de trois bancs en pierre à proximité du terrain de tennis pour remplacer la table détériorée qui a été enlevée. Un devis sera demandé pour avoir le coût total.

Marie-Claire MULLIERE fait part au Conseil :

- Le cimetière a été nettoyé avec l'aide de 9 bénévoles.
- L'implantation du terrain multisports continue.
- Le CMJ s'est réuni pour préparation du Cluedo géant.
- La réunion du Conseil communautaire a validé la mise en place d'une taxe GEMAPI à venir afin d'aider à gérer les milieux aquatiques.
- Le prochain marché aura lieu dimanche 15 juin, avec la présence du nouveau maraîcher de Baudrières.

Dominique BOUILLLOUX fait part au conseil :

- de son actualité bois et fait un compte-rendu du cubage réalisé au mois d'avril.
- d'un excédent communal d'une bande de buissons situé route des Relouises. Un particulier s'est proposé pour le nettoyer.

Sébastien LESSARD :

- Remercie la municipalité pour les trophées remis lors du Championnat de Tennis en fête pendant les trois jours de tournois.
- Informe que le buisson à côté du terrain de tennis, côté Perrusson, est à élaguer.
- Informe que le terrain de tennis se dégrade, suite aux intempéries.

Sylvie SAUNIER :

- Signale la dégradation de l'Abribus aux Bruyères.

Dates à retenir :

Prochain Conseil municipal le mardi 2 septembre à 20h.

Cédric DAUGE, Maire

